



## LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

La Ville de Périgueux, sur la base des données fournies par la Police Nationale, présente un taux de criminalité inférieur à la moyenne nationale et est même une des villes les plus sûres de France. Toutefois, la connaissance du terrain démontre que derrière l'image favorable donnée par les statistiques, les habitants rencontrent dans leur vie quotidienne des situations éprouvantes de conflit ou d'insécurité qui doivent être prises en compte.



(<https://perigueux.fr/typo3temp/pics/f17bbdb763.jpg>)

Ce CLSPD centre son action en centre-ville et dans l'ensemble des quartiers où les personnes sont les plus vulnérables et où se répètent des actes de délinquance.

L'amélioration de la tranquillité publique et du vivre ensemble est l'objectif ambitieux des membres du CLSPD. Deux idées fortes animent leurs actions :

- cet objectif ne peut être atteint que grâce à une mobilisation de tous les acteurs qu'ils relèvent de la prévention ou la répression. Ces deux champs sont intrinsèquement liés, apportant sens et légitimité l'un à l'autre.
- ce travail n'acquière de portée, et d'efficacité, que s'il repose sur la prise en compte de la demande sociale des habitants. C'est en allant vers eux, en les écoutant « sur leur terrain », en composant des réponses avec eux, que cette action sera à la fois adaptée, pertinente, et relayée.

### LE CLSPD, UNE INSTANCE DE CONCERTATION POUR LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ :

Présidé par le Maire, reconnu comme acteur central de la sécurité de proximité par le Décret du 23 juillet 2007, le CLSPD est une instance de concertation entre institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité.

La lutte contre la délinquance résulte d'un dosage entre prévention et répression. L'objectif du CLSPD est donc d'ajuster la réponse locale en équilibrant la part dédiée à la prévention et celle dédiée à la répression. Ses missions essentielles sont :

- de favoriser l'échange d'informations entre partenaires concernés par les phénomènes d'incivilités et de délinquance,
- d'encourager les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes,
- d'être un lieu permettant de développer une observation pertinente et partagée, une analyse commune des faits constatés afin de les traiter et d'y apporter des réponses adaptées,
- de mobiliser des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention,
- d'assurer l'approbation, l'animation, le suivi, l'évaluation et l'ajustement d'un plan d'actions.

### LE FONCTIONNEMENT DU CLSPD :

Le CLSPD se réunit à l'initiative du Maire en formation plénière au moins une fois par an, et en formation restreinte autant que besoin. Le CLSPD peut créer en son sein, comme la loi relative à la prévention de la délinquance l'indiquait, des groupes de travail et d'échanges d'informations à vocation thématique ou territoriale. Il détermine alors les conditions de fonctionnement de ces groupes.

C'est l'objet même du règlement intérieur qui définit, au-delà des modalités de convocations, les instances propres au CLSPD. En plus de l'Assemblée plénière et du Comité restreint, il est proposé de créer des groupes de travail thématiques (sur le bruit, les incivilités...) et territorialisés. Ces groupes, réunissant les partenaires concernés par une thématique ou agissant sur un territoire, permettent une certaine réactivité par rapport à des difficultés repérées. C'est aussi la garantie d'une approche des problématiques au plus près des partenaires de terrain, des associations et des habitants.

Règlement intérieur ([https://perigueux.fr/fileadmin/user\\_upload/03-PERIGUEUX-AU\\_QUOTIDIEN/03-07-vivre-ensemble/tranquillite-publique-vivre-ensemble/PDF/reglement-interieur.pdf](https://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/03-PERIGUEUX-AU_QUOTIDIEN/03-07-vivre-ensemble/tranquillite-publique-vivre-ensemble/PDF/reglement-interieur.pdf)) (PDF - 82 Ko)

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE  
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML))

DÉMARCHES EN LIGNE  
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML))

**PÉRIGUEUX**  
capitale du  
PÉRIGORD

23 rue du Président-Wilson  
BP 20130  
24005 Périgueux cedex (France)  
**Tél. :** +33 (0)5 53 02 82 00  
**Fax :** 05 53 07 09 52

**Accueil du public - Hôtel de ville**

> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

---

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)